



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2018

\*\*\*\*\*

**Présents :** MM. VOUDON, LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, RIPOCHE, DESSIRIEIX, GERMAIN, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, GODICHAUD, JEAN, Mme RODET, MM GALLENON, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, Mme ROBERT-MORISSET, MM LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, FOURNIER, PHELIPPEAU, PANNETIER, TURQAT, CHAUVET

**Excusés :** MM BURBAUD, MESNARD, DEVIGE, BONNEAU, Mmes BASSET, ROY Marie-Annick, VANDESTICK.

En début de réunion, le responsable du Pôle « assainissement – eau » fait le point sur les deux compétences nouvelles au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et informe l'assemblée sur les délibérations à prendre au prochain conseil : compétence GEMAPI : les différents syndicats auxquels la cdc doit adhérer, nomination des délégués et application de la taxe GEMAPI, compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF : avancement sur le dossier assainissement collectif de GOURVILLE, avancement sur la prise de compétence des assainissements collectifs de ROUILLAC, MARCILLAC-LANVILLE, GENAC et VAUX-ROUILLAC.

### POLE ENFANCE

Le Président est autorisé à signer les différentes conventions de financement avec la CAF comme suit :

- **pour le CLHS : aide de 150 000 €** - Soit 125 000 € en subvention et 25 000 € sous forme de prêt remboursable sur 10 ans à taux 0%
- **pour le multi-accueil : 192 000 €**
- **pour le RAM : 114 900 €**

### CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES

Des conventions avec la Commune de ROUILLAC et l'Association INSERT'R pour l'année 2018 sont passées pour la réalisation de divers travaux d'entretien pour la Communauté de Communes du Rouillacais.

### DEMARCHE D'EXPULSION D'UN LOCATAIRE

Le conseil accepte la prise en charge des frais d'avocat et d'huissier pour la procédure judiciaire d'une expulsion d'un locataire.

### REPAS DE FIN D'ANNEE

Une prise en charge par la collectivité des repas du personnel et du Bureau du 22 décembre 2017 (560€) est accordée par l'assemblée délibérante.

### AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DU ROUILLACAIS

Le Président est autorisé à signer un avenant à la convention avec l'office du tourisme du Rouillacais relatif au changement des versements de la subvention annuelle (1/3 au vote de la subvention (fin janvier), 1/3 fin avril, 1/3 en octobre).

### DIVERS

Prochaines réunions :

- le 15.01.2018 Copil projet de territoire à 18 h
- le 17.01.2018 commission subventions à 18 h
- le 22.01.2018 conseil communautaire à 18 h
- le 27.01.2018 réunion projet de territoire 9h-12h à St-Cybardeaux
- le 06.02.2018 PLUI pour les maires suivant heure de convocation
- le 12.02.2018 vote des CA 2017 et BP 2018 à 18h

A 18h45, le Président lève la séance.